



LE 6 DÉCEMBRE 2021

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beupré au 10995 rue des Montagnards, le lundi 6 décembre 2021 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Michel Auger, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

9998-061221 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

- . Rapport des permis novembre 2021

ADMINISTRATION

- . Rapport budgétaire novembre 2021
- . Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil en conformité avec la Loi sur les élections et les référendums
- . Dépôt registre 2021 des dons ou cadeaux conformément au règlement 1230 sur l'éthique et la déontologie des élus
- . Rapport 2021 sur la politique de gestion contractuelle

9999-061221 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 NOVEMBRE 2021**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2021.

10000-061221 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 NOVEMBRE 2021**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2021.

10001-061221 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 2102190 – 2102210	574 530,62 \$
Journal des chèques 2102211 – 2102270	143 288,95 \$

10002-061221 **CROIX ROUGE – CONTRIBUTION 2021-2022**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 657,90 \$ (3 870 x 0,17 \$ par habitant) à la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec pour l'année 2021-2022 à titre de contribution au financement du maintien des ressources de la Croix-Rouge.

10003-061221 **SOUPER DES EMPLOYÉS ET DU CONSEIL MUNICIPAL – TEMPS DES FÊTES**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'organiser un souper des employés et du conseil municipal qui se tiendra le 17 décembre 2021 et d'autoriser les dépenses inhérentes.

10004-061221 **APPROBATION BUDGET 2022 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'approuver le budget 2022 de la Régie intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré. La quote-part de la Ville représente la somme de 69 644 \$.

10005-061221 **LETTRE D'ENTENTE #1 AU CONTRAT DE TRAVAIL DE MME AMÉLIE ARCHAMBAULT ST-PIERRE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et le directeur général, M. Roch Lemieux à signer la lettre d'entente #1.

10006-061221 **JOURNAL L'AUTRE VOIX – VŒUX DE NOËL**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'acheter une publicité au coût de 416,40 \$ plus les taxes applicables.

10007-061221 **JOURNAL ICI L'INFO – VŒUX DE NOËL**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'acheter une publicité au coût de 445 \$ plus les taxes applicables.

10008-061221 **REMBOURSEMENT M. ALAIN JEAN**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de rembourser la somme de 1 224,48 \$ à M. Alain Jean pour les travaux correctifs de son entrée.

10009-061221 **COUPE DU MONDE DE SNOWBOARD CROSS 2022 – APPROVISIONNEMENT EN EAU POUR LA PRODUCTION DE NEIGE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin d'autoriser la fourniture d'eau potable par le réseau incendie pour l'évènement qui se tiendra les 25, 26 et 27 février 2022 au Mont Ste-Anne. Un compteur sera installé afin de mesurer la quantité d'eau utilisée.

10010-061221 **ASSOCIATION BÉNÉVOLE CÔTE-DE-BEAUPRÉ – AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de verser la somme de 2 500 \$ à l'Association bénévole Côte-de-Beaupré à titre d'aide financière.

10011-061221 **MEMBRES DU CCU – RENOUELEMENT AUX SIÈGES 1, 3, 5 ET 7**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 8 du Règlement 903 constituant un comité consultatif d'urbanisme, le mandat de chacun des membres est renouvelable sur résolution du conseil municipal et la durée du mandat est fixée à deux (2) ans;

ATTENDU que le mandat des membres qui occupent les sièges 1, 3, 5 et 7 doit être renouvelé;

ATTENDU que Mme Michèle Abdelnour, M. Jérôme Saillant, M. Giovanni Gerometta et Mme France Renaud désirent renouveler leur mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement de renouveler le mandat de Mme Michèle Abdelnour, M. Jérôme Saillant, M. Giovanni Gerometta et Mme France Renaud aux sièges 1, 3, 5 et 7 respectivement.

10012-061221 **PROJET DE CONSTRUCTION – UNIFAMILIALE ISOLÉE (107, RUE DE LA PIONNIÈRE**

ATTENDU que le propriétaire de la partie privative connue comme étant le lot 4 512 327 a déposé de nouveaux plans pour une demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale isolée faisant partie d'une copropriété dans la phase II du Faubourg de la Crête et que cette nouvelle construction aura comme numéro civique le 107, rue de la Pionnière;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, le projet de construction est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés du projet en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le style architectural de la construction projetée s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire et répond aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée tenue en copropriété dans le projet intégré d'habitation le Faubourg de la Crête phase II suivant les documents joints à la recommandation 21-85 du CCU du 24 novembre 2021.

Que la résolution 9445-010620 adoptée par le conseil municipal soit abrogée.

10013-061221 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (100, RUE BOUSQUET)**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 100, rue Bousquet a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet de construction en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'architecture du cabanon, le choix des matériaux et des couleurs respectent l'architecture du bâtiment principal et que le projet déposé répond aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction du cabanon détaché du bâtiment principal suivant les documents joints à la recommandation 21-86 du CCU du 24 novembre 2021.

10014-061221 **PROJET DE RÉNOVATION PATRIMONIALE (11538, AVENUE ROYALE)**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 11538, avenue Royale a déposé les documents pour une demande de permis de rénovation pour remplacer le revêtement du toit du bâtiment principal avec le même matériau, soit la tôle galvalume à la canadienne;

ATTENDU que l'immeuble est répertorié comme étant un bâtiment ancien d'intérêt patrimonial à forte valeur patrimonial.

ATTENDU qu'en vertu du chapitre 5 du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le remplacement du revêtement du toit est assujetti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les objectifs visent à favoriser des interventions qui assurent l'intégrité du bâtiment à entretenir et à respecter les caractéristiques reconnues des composantes du bâtiment et à préconiser des interventions qui assurent le respect des caractéristiques architecturales du bâtiment;

ATTENDU que les critères d'évaluation sont basés sur un entretien préventif afin de limiter la détérioration des composantes, sur le traitement des interventions en regard des techniques et matériaux de construction appropriés et sur la conservation à l'égard de la toiture

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet de remplacement du revêtement du toit en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le choix du matériau répond aux objectifs et aux critères énoncés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation pour remplacer le revêtement du toit du bâtiment principal avec le même matériau, soit la tôle galvalume à la canadienne suivant les documents joints à la recommandation 21-87 du CCU du 24 novembre 2021.

10015-061221 **ÉMILE SAVARD - AUGMENTATION DE L'ÉCHELON 7 À L'ÉCHELON 8**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du directeur du service de l'urbanisme, d'augmenter de l'échelon 7 à l'échelon 8, le salaire de M. Émile Savard, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2022.

10016-061221 **INFRASTRUCTURES DES RUES (TECO-FIMEAU) RÉCEPTION PROVISOIRE – AUTORISATION À SIGNATURE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Richard Lampron à signer le certificat de réception provisoire des ouvrages.

10017-061221 **POLITIQUE PORTANT SUR L'UTILISATION DES VÉHICULES MUNICIPAUX**

ATTENDU la politique adoptée le 4 mars 2019 par la résolution 040319-8894;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier cette politique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'abroger la politique adoptée le 4 mars 2019 et d'adopter la nouvelle politique portant sur l'utilisation des véhicules municipaux datée du 6 décembre 2021.

10018-061221 **LETTRE D'ENTENTE #5 AU CONTRAT DE TRAVAIL DE M. GILLES CARRIER**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et le directeur général, M. Roch Lemieux à signer la lettre d'entente #5.

10019-061221 **QUÉBEC MEGA TRAIL 2022 – DEMANDE AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de verser la somme de 5 000 \$ à Québec Méga Trail 2022 pour l'évènement qui se tiendra du 30 juin au 3 juillet 2002 au Mont Ste-Anne.

10020-061221 **AUTORISATION DE LA REPRISE DES VERSEMENTS AU CENTRE
DES CONGRÈS MONT STE-ANNE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser la reprise des versements depuis mai 2021 au Centre des congrès Mont Ste-Anne.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une (1) personne est présente et aucune question n'a été posée.

10021-061221 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 19 h 42.

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe